

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Arbois, Poligny, Salins – Cœur du Jura

Réunion publique de présentation du projet d'aménagement (PADD)

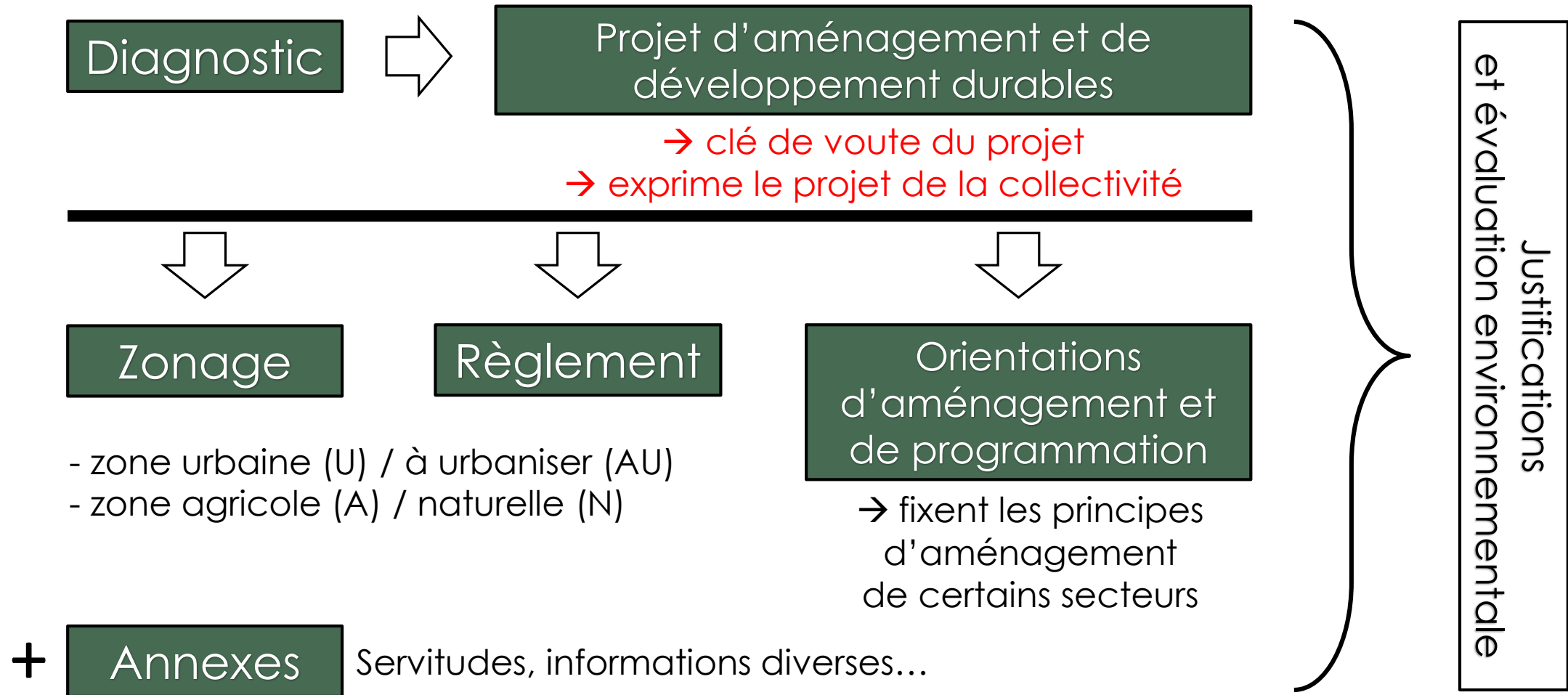
25/06/2021



Déroulement de la présentation

- **La procédure et le calendrier**
- Des éléments de diagnostic
- Le projet d'aménagement et de développement durables
- Questions diverses / échanges

La procédure et le calendrier



La procédure et le calendrier

- **De fin juin à septembre**, débat dans les conseils municipaux sur le projet d'aménagement et de développement durables.
- **De septembre à décembre**, finalisation du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.

Déroulement de la présentation

- La procédure et le calendrier
- **Des éléments de diagnostic**
- Le projet d'aménagement et de développement durables
- Questions diverses / échanges

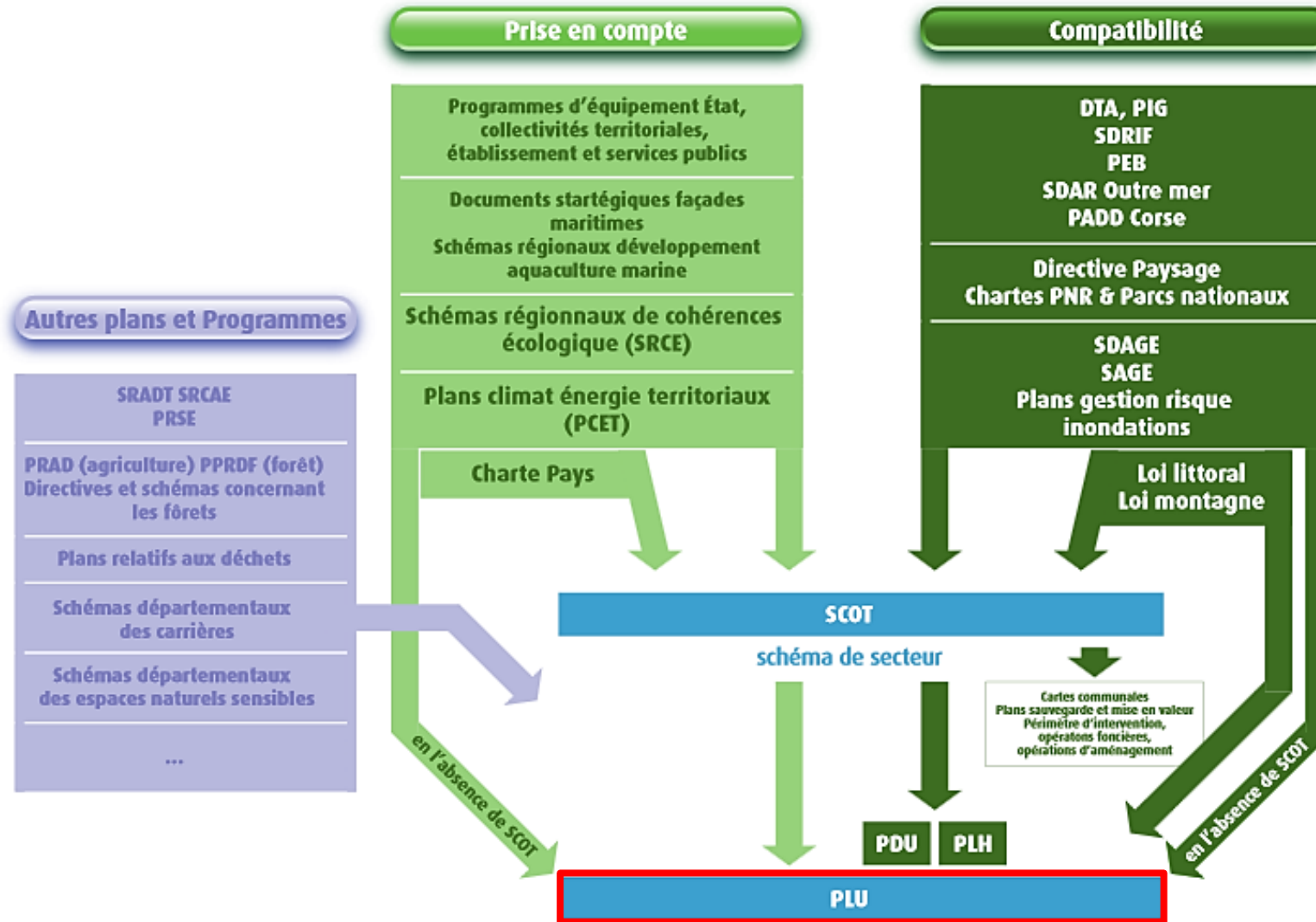
Les documents supracommunaux

- Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal doit être **compatible** et **prendre en compte** des documents supracommunaux.

Les documents supracommunaux

- Le **S**chéma **R**égional d'**A**ménagement, de **D**éveloppement **D**urable et d'**E**galité des **T**erritoires (SRADDET).
- Le **S**chéma **D**irecteur d'**A**ménagement et de **G**estion des **E**aux Rhône-Méditerranée (SDAGE).
- Le **P**lan de **G**estion des **R**isques d'**I**nondation du bassin Rhône-Méditerranée (PGRI).
- ...

Les documents supracommunaux



Déroulement de la présentation

- La procédure et le calendrier
- Des éléments de diagnostic
- **Le projet d'aménagement et de développement durables**
- Questions diverses / échanges

Les orientations générales

- Axe 1 : Elaborer un projet territorial durable basé sur un scénario démographique cohérent.
- Axe 2 : Préserver la qualité du cadre de vie et les milieux naturels.
- Axe 3 : Valoriser le patrimoine et le milieu urbain.

Les orientations générales

- Axe 4 : Dynamiser le territoire par la promotion et le développement des filières économiques.
- Axe 5 : Assurer un développement commercial et touristique équilibré.
- Axe 6 : Soutenir et accompagner les usages et les nouvelles pratiques des habitants.

Axe 1 : La taille des ménages

- 1- Anticiper un **ralentissement du phénomène de desserrement des ménages** à 0,5 % par an, soit 1,87 personne par ménage en 2035.
- 2- Prévoir un besoin d'environ **1 000 logements** pour compenser le desserrement.

Axe 1 : L'accueil de population

- 3- Prévoir une **croissance annuelle de population de 0,12 %**, soit 458 habitants supplémentaires en 2035.
- 4- Prévoir un besoin d'environ **240 logements** pour ces nouveaux arrivants.

Axe 1 : La stratégie urbaine

- **5- Favoriser la densification**, notamment sur les dents creuses et les friches.
- **6- Réduire la consommation annuelle d'espace de 50 %** par rapport aux 10 dernières années, soit 78,6 hectares.

Axe 1 : La stratégie urbaine

- 7/8- Fixer une densité de **20 logements/hectare** pour les bourgs centres (Arbois, Poligny et Salins-les-Bains).
- 7/8- Fixer une densité de **15 logements/hectare** pour les bourgs secondaires (Aumont, Colonne, Dournon, Grozon, Marnoz, Mesnay, Saint-Lothain et Vadans).
- 7/8- Fixer une densité de **12 logements/hectare** pour les autres communes.

Axe 2 : Mettre en valeur les paysages

- 9- Préserver les entités paysagères (le mont Poupet, la vallée de la Furieuse...).
- 10- Maintenir les vues et les perspectives remarquables.
- 11- Préserver/restaurer les chemins de grandes randonnées.

Axe 2 : Mettre en valeur les paysages

- 12- Prévoir des extensions urbaines cohérente avec les caractéristiques de chaque paysage.
- 13- Protéger et valoriser le patrimoine végétal (alignements d'arbres, haies...).

Axe 2 : Préserver la présence de l'eau

- 14- Protéger et valoriser la trame bleue.
- 15- Améliorer la qualité des eaux et protéger les espaces stratégiques pour la ressource en eau.
- 16- Préserver la qualité des nombreux cours d'eau maillant le territoire.

Axe 2 : Préserver la présence de l'eau

- 17- Mettre en valeur le patrimoine vernaculaire (fontaines, lavoirs, mares...).
- 18- Aménager des parcours touristiques pour mettre en valeur les cours d'eau, les étangs et cascades.

Axe 2 : Protéger le cadre naturel

- 19- Protéger les espaces naturels remarquables.
- 20- Maintenir/reconstituer les continuités écologiques.
- 21- Renforcer la prise en compte de la trame verte et bleue.

Axe 2 : Promouvoir un urbanisme qualitatif

- 22- Limiter le morcellement des espaces cultivés et naturels.
- 23- Apporter un traitement qualitatif des entrées de villes/villages.
- 24/31- Adopter des principes de constructions cohérentes avec les caractéristiques du bâti existant.

Axe 2 : Promouvoir un urbanisme qualitatif

- 25- Encourager la requalification/création d'espaces publics de qualité.
- 26- optimiser l'urbanisation en fonction de la desserte par les réseaux.
- 27/30- Encourager la construction de bâtiments économes.
- 28/38- Préserver la végétation en ville/village.

Axe 3 : Réhabiliter les logements des centres-villes

- 29- Tendre vers **10 % de taux de vacance** en 2035, contre 11,6 % actuellement.
- 27/30- Encourager la construction de bâtiments économes.
- 24/31- Adopter des principes de constructions cohérentes avec les caractéristiques du bâti existant.

Axe 3 : Favoriser une offre diversifiée de logements

- 32- Diversifier l'offre de logements en limitant la concentration des petits logements sur Poligny et en développant l'offre de logements de taille moyenne (T2/T3) sur le reste du territoire.
- 33- Faciliter le développement du parc locatif social.
- 34- Proposer une typologie d'habitat cohérente en fonction de la localisation.

Axe 3 : Reconquérir le bâti ancien

- 35- Mettre en valeur le bâti ancien.
- 36- Donner une seconde vie au bâti ancien.
- 37- Maintenir une homogénéité architecturale entre bâti ancien et bâti récent.

Axe 3 : Préserver des espaces de respiration

- 28/38- Protéger les trames vertes urbaines.
- 39- Concevoir des projets adaptés au changement climatique.

Axe 4 : Préserver les espaces agricoles

- 40- Soutenir l'agriculture par la mise en place d'une protection des espaces agricoles.
- 41- rationaliser les aménagements afin d'éviter le mitage des terres agricoles.
- 42- Accompagner et consolider le développement de la filière viticole.

Axe 4 : Accompagner la diversification agricole

- 43- Permettre le développement des filières courtes.
- 44- Permettre le changement de destination des anciens bâtiments agricoles.
- 45- Offrir les conditions nécessaires au développement des petites structures maraîchères.

Axe 4 : Valoriser la filière bois

- 46- Permettre le développement de la filière bois-énergie.
- 47- Conserver la maîtrise et la gestion de la filière bois (circuit court).
- 48- Améliorer la desserte de certaines zones pour une exploitation forestière.

Axe 4 : Valoriser la filière bois

- 49- Optimiser le fonctionnement des plateformes logistiques et l'implantation des industries forestières.
- 50- Veiller à la bonne cohabitation entre activité forestière et zones d'intérêt écologique.
- 51- Protéger et assurer la mise en valeur de l'AOC Bois du Jura.

Axe 4 : Faire évoluer le tissu industriel

- 52- Proposer un cadre d'accueil attractif pour l'implantation des entreprises.
- 53- Reconvertir les friches industrielles à proximité directe des centres villes.
- 54- Valoriser les sites industriels et agricoles abandonnés.

Axe 5 : Renforcer les centralités commerciales

- 55/57/58- Maintenir la qualité et la diversité de l'offre et limiter le développement des zones commerciales de périphérie.
- 56- Développer l'offre de transports et l'accessibilité des commerces.

Axe 5 : Favoriser le développement d'équipements et de services de proximité

- 59- Renforcer les équipements de proximité dans les grands pôles.
- 60- Développer les équipements de santé spécialisés au sein du territoire.

Axe 5 : Favoriser le développement d'équipements et de services de proximité

- 61- Maintenir les équipements scolaires/périscolaires et petite enfance.
- 62- Faciliter la mobilité (transport à la demande, rézo Pouce...

Axe 5 : Encourager la mise en valeur des zones d'activités économiques

- 63- Densifier les espaces à vocation d'activités et inciter à réduire l'imperméabilisation des espaces (parkings...).
- 64- Favoriser les formes et organisation économes.

Axe 5 : Encourager la mise en valeur des zones d'activités économiques

- 65- Requalifier les espaces d'activités.
- 66- Assurer des services de qualité aux entreprises (montée en débit...).
- 67- Maintenir les zones artisanales locales.

Axe 5 : Encadrer l'offre de loisirs et d'hébergements touristiques

- 68- Concilier tourisme et espaces naturels.
- 69- Développer les cheminements doux pour faciliter la découverte du patrimoine.
- 70- Développer les parcours cyclo touristiques familiaux.

Axe 5 : Encadrer l'offre de loisirs et d'hébergements touristiques

- 71- Permettre le développement d'une offre événementielle notamment pour l'oenotourisme.
- 72- Permettre de nouvelles formes d'hébergement touristique.

Axe 6 : Favoriser l'interconnexion des modes de transports

- 73- Coordonner l'offre de transport en commun (aires de covoiturage...).
- 74- Développer les alternatives à la pratique individuelle de la voiture.
- 75/76- Créer des voies douces, notamment entre les trois bourg-centres.

Axe 6 : Faciliter le déploiement des réseaux

- 77- Faciliter l'installation d'équipements visant à réduire les zones blanches/grises du territoire.
- 78- Développer l'offre numérique sur l'ensemble du territoire.
- 79- Anticiper les usages liés au numérique (télétravail...).

Axe 6 : Promouvoir les énergies durables et les consommations sobres

- 80- Encourager le déploiement des installations solaires sur les surfaces artificialisées.
- 81- Encourager la rénovation énergétique des bâtiments.
- 82- Permettre les installations photovoltaïques au sol sur des sites à très faible valeur agronomique.

Axe 6 : Limiter la vulnérabilité aux risques et nuisances

- 83- Prévenir l'installation dans des secteurs exposés à des risques ou des nuisances.
- 84- Réduire les risques/nuisances pour les populations déjà exposées.
- 85- Maintenir/recréer un réseau de haie favorable à la lutte contre l'érosion et la réduction des ruissellement.

Axe 6 : Limiter la vulnérabilité aux risques et nuisances

- 86- Encadrer les aménagements le long des grands axes de circulation.
- 87- Adapter/créer des aménagements pour sécuriser les entrées et traversées de villes et villages.
- 88- Prévenir les sources de pollution et de nuisances en amont des projets d'aménagements.

Déroulement de la présentation

- La procédure et le calendrier
- Des éléments de diagnostic
- Le projet d'aménagement et de développement durables
- **Questions diverses / échanges**